

La Tribune 11.1.2017

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville  
Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Tizi Ouzou

Service de l'Administration et des Moyens

N° 015 /DEP/SAM/PERS/2016

09 JAN 2017  
Tizi-Ouzou le, .....

### AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Tizi-Ouzou annonce l'ouverture de concours sur Titre et étude du dossier pour l'accès aux grades suivants

GRADE	NBRE DE POSTES OUVERTS	CONDITIONS D'ACCES
Architecte	01	Par voie de concours sur titre parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'Architecte Ou titre reconnu équivalent.
Ingénieur de l'Habitat et de l'Urbanisme	01	Par voie de concours sur titre parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'Ingénieur de l'Habitat et de l'Urbanisme Ou titre reconnu équivalent.
Documentaliste Archiviste	01	Par voie de concours sur titre parmi les candidats titulaires d'une licence en Bibliothéconomie ou d'un titre reconnu équivalent.
Technicien Supérieur en Informatique	01	Par voie de concours sur titre parmi les candidats titulaires d'un Diplôme de Technicien Supérieur en Informatique ou d'un titre reconnu équivalent.

#### CONSTITUTION DES DOSSIERS :

- \*Demande manuscrite de participation au concours sur épreuves (comportant le Numéro de téléphone)
- \*Une photocopie certifiée conforme à l'originale légalisée de la carte Nationale d'identité,
- \*Photocopie du diplôme ou d'un titre équivalent ;
- \*Relevé de Note ;
- \*Attestation suivi de formation pour les Techniciens de l'Habitat et de l'Urbanisme, T.S en informatique
- \*Un certificat de niveau scolaire pour les candidats postulant pour le poste : Attaché d'Administration, Agent d'Administration, Technicien Supérieur en Informatique, Technicien de l'Habitat et de l'Urbanisme;
- \*Deux (02) photos d'identité récentes
- \*Photocopie légalisée de l'Attestation justifiant la position vis-à-vis du service national ;
- \*Extrait du Casier judiciaire (bulletin n° 3) en cours de validité ;
- \*Autorisation de participation au concours délivrée par l'organisme employeur aux candidats ayant la qualité de fonctionnaire ;
- \* Attestation justifiant l'expérience professionnelle éventuellement, + Contrats
- \*Un certificat de travail approuvé ; par la CNAS pour les employeurs du secteur privé.

A l'issue de la proclamation définitive des résultats finaux, les candidats admis aux concours doivent compléter leurs dossiers par les documents suivants :

- Certificat de nationalité
- Une fiche familiale ou une fiche individuelle d'état civil le cas échéant ;
- 02 Certificats médicaux (médecine générale + phtisiologie justifiant l'aptitude du candidat à occuper le poste postulé)

**N.B :** Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés à la Direction du Logement et des Equipements Publics sise à la Cité Administrative de la Wilaya - Bâtiment n° 3 - 1<sup>er</sup> étage - Bureau de la Gestion des Personnels n° (14) et ce, dans un délai de Quinze (15) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Le Directeur